

## 5. Traitement de la motion intitulée "Des places de jeux sûres et digne de ce nom"

**Auteur : Groupe PCSI et ouverture et groupe PS présenté par M. Cédric Eschmann**

### Motion

(Contenu de la motion)

### **"Des places de jeux sûres et dignes de ce nom"**

Vicques, le 11.03.2014

Les places de jeux et aires de loisirs de notre commune prennent de l'âge. Leur situation géographique ne répond plus au développement des zones à bâtir. La sécurité de ces installations est par ailleurs une question centrale qu'il vaut la peine d'étudier à l'égard de la responsabilité de propriétaire de la commune.

Avec l'arrivée de nouveaux citoyens sur notre territoire, l'ensemble des élus PCSI + ouverture et PS pense qu'il est du ressort de nos autorités que de proposer des possibilités de détente et de jeux dignes de ce nom à l'ensemble des jeunes de Val Terbi. L'offre actuelle en matière de lieux adaptés au jeu en plein air et à la rencontre des enfants, dans le cadre du développement actuel, est clairement insuffisante.

Plusieurs localités voisines ou faisant partie de la couronne delémontaine (Courroux, Develier, Courrendlin, Mervelier, Delémont, Glovelier, Bassecourt, Soyhières pour n'en citer que quelques-unes) et qui ne sont pas nécessairement les communes les plus riches du Canton, ont considéré la construction de nouvelles infrastructures de jeux comme un investissement sur l'avenir et se sont lancées dans des projets attractifs ces dernières années. Rappelons que ces aires de jeux, au même titre que d'autres services offerts par la commune, sont une carte de visite à ne pas négliger.

Considérant cela, le Conseil communal est prié de procéder à une étude identifiant les installations ne répondant pas aux normes en vigueur et potentiellement dangereuses pour les enfants dans les cours d'école et places de jeux publiques et de proposer des mesures correctrices ou de prévention requises.

Le Conseil communal est également prié d'étudier, en collaboration avec les commissions responsables ou éventuellement une commission spéciale, la possibilité de créer une nouvelle place de jeux à Vicques, soit à proximité des écoles afin que tous les écoliers de Val Terbi puissent en profiter, soit à proximité des nouvelles zones à bâtir, et d'en assurer le financement (p.ex. à partir du budget 2015).

Cédric Eschmann, PCSI et ouverture  
Corinne Charmillot, PCSI et ouverture  
Luc Chalverat, PCSI et ouverture

Manuel Schindelholz, PS  
Carlos Peña Reyes, PS

Martin Clerc, PCSI et ouverture

Développement : Groupes PCSI et PS, représenté par M. Cédric Eschmann

"Cher Président, Chèr-e-s collègues, lors d'une question orale de la séance du Conseil général du 26 mars 2013, le Conseil communal avait été interpellé s'agissant de la sécurité des infrastructures communales, entre autres des places de jeux. La réponse donnée à cette époque était la suivante, je cite : "...Au niveau des places de jeux, les citoyens nous font les remarques et nous y remédions dès que possible... nous pouvons imaginer que le travail soit fait par la voirie, ceci une fois par année."

La commission des travaux publics a pour sa part dans l'intervalle fait le tour des places de jeux de la commune afin d'en évaluer l'état et la conformité.

Il faut savoir que la norme SN EN 1176 (Européenne et Suisse) qui régit les exigences en matière de sécurité des places de jeux publiques est d'une haute complexité et d'un volume de quelques centaines de pages. Cette norme impose une formation et la réussite d'un examen afin de pouvoir

analyser la conformité d'une place de jeux. Faisant partie des experts qui proposent cette formation, je peux vous indiquer que le taux d'échec est de l'ordre de 20-25% des participants; ces derniers sont pas ailleurs censés être des spécialistes et avoir une certaine expérience en la matière.

Comment est-il donc possible pour des parents, du personnel de voirie non formé et même des membres d'une commission, sans vouloir en dénigrer la bonne volonté, d'évaluer la conformité de ces engins ?

*Je vous propose à l'aide de quelques exemples de vous présenter la problématique centrale de cette interpellation, la sécurité des places de jeux de la commune. Présentation à l'aide des exemples distribués en séance.*

Il ne s'agit là que d'un échantillon malheureusement; je peux vous assurer que la situation générale est médiocre et que la responsabilité de la commune, donc de ses autorités, est fortement engagée (selon l'art. 58 du CO) pour ces installations. Nous n'avons pas le droit de mettre des infrastructures dangereuses à disposition de la population. Vous comprendrez ainsi que la mise en conformité (correction/suppression des défauts, remplacement, suppression et complément en matière de surface amortissante et d'engins, etc.) n'est pas une mince affaire et que les coûts inhérents ne sont pas à négliger.

Nous pensons néanmoins que c'est un minimum pour notre population que de disposer d'infrastructures qui ne la mettent pas en danger lors d'une utilisation normale. Ainsi, nous demandons à ce que l'analyse et les corrections mentionnées dans la motion soient opérées pour les places de Vermes et de Montsevelier dans les plus brefs délais.

S'agissant des places de Vicques et considérant leur état préoccupant de non-conformité, leur situation géographique par rapport au développement du village (des places de jeux près du home et dans un quartier où les enfants sont plutôt adolescents et adeptes d'autres hobbies semblent inadéquates), ainsi que les coûts à engager pour la mise en conformité, nous demandons l'élaboration d'un projet de nouvelle place de jeux aux abords des écoles ou à proximité des nouveaux quartiers. Comme indiqué dans le texte de la motion, il s'agit d'un projet stratégique et d'un investissement pour l'avenir que beaucoup de communes aux alentours ont osé réaliser (Bassecourt, Courroux, Courchapoix, Mervelier, etc.) Nous nous devons en tant que commune fusionnée, moderne et à l'écoute de sa population de nous lancer dans un tel projet. Enfin les défauts graves doivent être supprimés immédiatement.

Pour conclure, pourquoi une motion plutôt qu'un postulat ?

Mesdames et Messieurs, nous sommes conseillers généraux, un organe de proposition qui a été élu par le peuple et qui se doit de relayer les attentes, idées et besoins de cette population. Qu'avons-nous fait jusqu'à présent ? Nous avons levé la main pendant environ 2 ans afin d'accepter des propositions, des règlements, des projets pour la plupart venus d'ailleurs que de la population. Je pense qu'il est temps d'utiliser les outils à notre disposition, et la motion en est un, afin de relayer les besoins de nos électeurs.

Le postulat n'est pas une alternative, pour la simple et bonne raison qu'il laisse tout pouvoir à l'exécutif de moduler le texte en fonction de ses envies de répartition des crédits ; j'en veux pour preuve le postulat concernant la sécurité sur le chemin de l'école, pour lequel nous avons toutes et tous proposé d'engager l'avis d'un expert en circulation routière, et qui, à ma connaissance n'a pas été suivi sur ce point.

Il est donc temps, Mesdames et Messieurs, de prendre nos responsabilités et de voter pour un projet d'avenir.

Proposition du Conseil communal : M. Yvan Burri, Conseiller communal

Après l'étude de ladite motion déposée en mai dernier par le Conseil communal et une visite faite avec le voyer chef, une étude plus approfondie a été demandée à la Commission des Travaux publics.

Les places de jeux, au nombre de cinq sur le territoire de la commune, ne sont certes plus de 1<sup>ère</sup> jeunesse et méritent des travaux d'entretien et de mise en conformité.

Dans son étude, la Commission des Travaux publics a relevé les points névralgiques et préconise certaines mesures à mettre en œuvre plus ou moins rapidement.

Sans attendre, le Conseil communal a déjà inscrit une somme de 15'000 francs par année pour les trois prochaines années dans le programme d'investissements, ceci sous toute réserve de la validation de ce document.

Le Conseil communal ne suit pas les motionnaires dans leur avis quant à l'insuffisance flagrante de places de jeux au regard de leur fréquentation, des jeux que les privés offrent à leurs enfants et au fait que nous vivons dans des communes rurales où, à trois coups de pédales, la nature accueille leur besoin de s'ébattre. Il ne compte pas non plus s'engager dans des dépenses somptuaires pour concurrencer les communes voisines. L'accent sera mis sur l'entretien et le renouvellement périodique.

Au vu de ces constatations, le Conseil communal est d'avis que la motion en l'état ne se justifie pas, d'autant plus qu'aucun projet d'acte ne pourrait vous être soumis. Pour cette raison, il vous propose de convertir cette motion en postulat. Par l'acceptation de celui-ci, le Conseil communal se charge de vous présenter un rapport sur les mesures prises.

#### Discussion générale :

Madame **Madeleine Brêchet** demande d'étendre l'étude sur les 3 villages fusionnés. La place de jeux de Montsevelier est dans un état lamentable. Madame **Dorothee Lovis** confirme que cette place n'est plus du tout aux normes et est à son avis dangereuse.

Monsieur **Yvan Burri** répond que la commission a fait le tour des trois villages. Il ne faut pas oublier que certaines places de jeux ont 15 à 20 ans et que la commune fusionnée les a héritées. Il demande de considérer cet héritage.

Monsieur **Jean-Luc Charmillot** ne peut concevoir cette motion. Pour lui, les places peuvent être assainies mais il ne peut accepter de nouvelles places. Selon Monsieur **Xavier Dobler**, le groupe PDC est unanime. Cela peut être assaini et remis aux normes mais n'est pas favorable à la création de nouvelles places de jeux. Il demande d'accepter que cette motion soit changée en postulat.

Monsieur **Carlos Peña Reyes** invite le Conseil général à prendre ses responsabilités et qu'il donne un mot d'ordre pour une vision de la Commune.

Madame **Corinne Charmillot** estime que cette motion n'est pas aussi contraignante. La place de l'école primaire est dans un piteux état, on peut repenser, donc créer cette place.

Monsieur **Martin Clerc** demande que l'on se donne les moyens. Il faut donner quelque chose à la population.

Monsieur **Cédric Eschmann** informe que 15'000 francs par année pour assainir ces places de jeux est un montant dérisoire. Il faut songer à fortement changer quelques infrastructures.

Le message est bien de créer une nouvelle place de jeux et de démanteler les autres selon Monsieur **Claude-Alain Chapatte**. C'est un investissement qui ne rapportera pas.

Monsieur **Yvan Burri** informe que même les jeux confectionnés par Röthlisberger à Glovelier ne sont pas dans les normes. Cette motion n'est pas réalisable.

Pourquoi ne pas raser ces places et en faire de belles places vertes puis dans un futur proche, refaire à neuf les places de jeux selon Monsieur **Manuel Schindelholz**. Mais dans ces cas-là il faut en parler et bien informer la population.

***Votation sur la proposition du Conseil communal de transformer la motion en postulat : Par 11 non, 7 oui, 3 abstentions, le Conseil général refuse de transformer la motion en postulat.***

***Votation sur la motion du groupe PCSI et PS : Par 9 oui, 6 non, 6 abstentions, le Conseil général accepte cette motion.***

***Dans un délai de 6 mois, le Conseil communal doit exécuter cette décision.***